

Direction Régionale
des Affaires Culturelles

ARRÊTE PREFECTORAL EN DATE DU 07 DEC. 1990

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire
des monuments historiques des ruines du château
de Reichenstein à RIQUEWIHR
(Haut-Rhin)

Le Préfet de la Région Alsace
Chevalier de la Légion d'honneur,

- VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;
- VU le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de Région ;
- VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- VU le décret n° 84-1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;
- La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique entendue en sa séance du 31 octobre 1990 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que les ruines du château de Reichenstein à RIQUEWIHR présentent un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'absence de remaniements postérieurs au siège du 1269, ce qui en fait un jalon archéologique précieux ;

Sur proposition du Directeur Régional des Affaires Culturelles ;

FAIT à STRASBOURG, le 07 DEC. 1990

JACQUES [Signature]

A R R E T E

ARTICLE 1er. - Sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques les ruines du château de Reichenstein, au lieudit Herrenwald,

situées sur les parcelles

- n°21 d'une contenance de 6 a 40 ca figurant au cadastre, section 18, et appartenant en copropriété à :
- M. DAMISCH Frédéric, né le 20 septembre 1956, demeurant à LYON (Rhône), ouvrier paysagiste, pour 3/48es,
- M. DAMISCH Bernard, né le 26 mai 1959, demeurant à LYON (Rhône), peintre, pour 3/48es,
- Mlle DAMISCH Andrée, née le 29 avril 1920, demeurant à FONTAINES-SUR-SAONE (Rhône), retraitée, pour 9/48es,
- Mme DAMISCH Hélène, épouse de DEMOUVEAUX Pierre Philippe, née le 29 juin 1937, demeurant à COLLONGES-AU-MONT-D'OR (Rhône), sans profession, pour 9/48es,
- Mme DAMISCH Françoise, épouse de STREIFF Paul Lucien, née le 25 juin 1921, demeurant à BONDY (Seine-et-Marne), sans profession, pour 8/48es,
- M. DAMISCH Roger, époux de Mme BEALE, né le 12 mars 1923, demeurant à PARIS, ingénieur, pour 8/48es,
- M. DAMISCH Hubert, époux de Mme MESSING, né le 28 avril 1928, demeurant à PARIS, professeur, pour 8/48es,

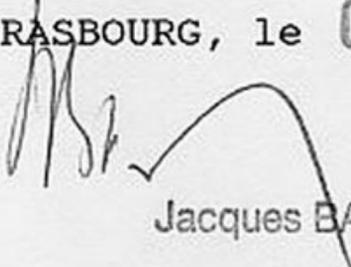
par acte publié au Livre Foncier de RIQUEWIHR, feuillet n°380 ;

- n°22 d'une contenance de 6 a 40 ca figurant au cadastre, section 18, et appartenant à M. IRION Jean David, époux de Mme HEDRICH, demeurant à MONTARGIS (Loiret) ;
- n°23 d'une contenance de 11 a 90 ca figurant au cadastre, section 18, et appartenant à M. PREISS Jacques Ernest Jules, demeurant à RIQUEWIHR, étudiant, par acte publié au Livre Foncier de RIQUEWIHR, feuillet n°870.

ARTICLE 2. - Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et le Directeur Régional des Affaires Culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région et dont une ampliation sera adressée :

- au Ministre de la Culture, de la Communication et des Grands Travaux,
- au Préfet du Département du Haut-Rhin pour publication au Livre Foncier de la situation de l'immeuble inscrit,
- aux propriétaires.

Fait à STRASBOURG, le 07 DEC. 1990


Jacques BAREL